



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 29 juillet 2019

Aménagement et attractivité du territoire

La Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole s'engagent pour le développement et la cohésion du territoire métropolitain

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée ont respectivement adopté le contrat territorial 2018/2021, proposant une déclinaison en actions concrètes des trois grandes priorités régionales que sont le développement économique, le développement durable et l'attractivité des territoires.

« Les territoires de l'Occitanie sont notre richesse. Chaque bassin de vie, rural comme métropolitain, mérite que l'on s'y arrête et que l'on prenne le temps, collectivement, de définir une stratégie de développement de long terme. Je crois aujourd'hui à la maturité des collectivités pour prendre leurs responsabilités et construire un projet commun à une échelle de décision pertinente pour la qualité des projets, et donc la qualité de vie des habitants. Je crois en cette République des territoires qui donnent aux élus locaux le pouvoir d'écrire l'avenir. C'est la République que je défends en garantissant l'appui de la Région aux principaux projets des collectivités, et dans le cas présent, en accompagnant le développement de Montpellier Méditerranée Métropole, par notre ingénierie et un engagement financier estimé à cent millions d'euro. », a déclaré la présidente de Région Carole Delga.

« Cette synergie souhaitée des territoires et ici contractualisée, est un véritable défi pour le développement des territoires. Economie, développement durable, attractivité du territoire sont des domaines intrinsèquement liés. Signé pour 3 ans, cet accord-cadre reconnaît la Métropole de Montpellier comme moteur essentiel du développement du bassin d'emploi. 1ère zone créatrice d'emploi sur 12 mois, Montpellier Méditerranée Métropole est à l'image de notre territoire. Dynamique, innovante, productive, la zone d'emploi de Montpellier est aujourd'hui inspirante pour l'ensemble du territoire régional. » a déclaré Philippe Saurel, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le contrat territorial Montpellier Méditerranée Métropole / Région Occitanie : trois axes d'intervention en faveur du territoire métropolitain

La Métropole de Montpellier fait face à d'importants enjeux en matière de développement économique et d'emploi, de qualité de vie et de développement durable de son territoire.

La Métropole et la Région ont ainsi défini trois grands axes d'intervention. Chaque année, le programme opérationnel permettra de définir les crédits alloués à chaque projet en fonction de leur envergure et des échéances de réalisation. La Région Occitanie financera l'ensemble de ces projets pour une enveloppe globale estimée à 100 M€.

- Axe I : préserver l'environnement et faciliter les mobilités en aménageant durablement un territoire interconnecté:

L'accessibilité et la mobilité : des conditions essentielles à l'attractivité du territoire, comprenant notamment le prolongement de la ligne 1 de tramway et la réalisation de la ligne 5, le développement de la mobilité douce (voies cyclables...), et la poursuite des programmes routiers prioritaires (amélioration des accès au Parc des Expositions et à l'Aréna, contournement Est de Montpellier...).

Adapter le territoire aux changements climatiques en transformant les contraintes écologiques et énergétiques en croissance, comprenant notamment la valorisation du biogaz produit par la station d'épuration Maera, et les efforts relatifs à la gestion de l'eau (résilience hydraulique du secteur Fenouillet et prévention des risques).

- Axe II : assurer un développement économique innovant et générateur d'emplois :

L'agro-écologie, socle d'un système agricole et alimentaire durable, comprenant notamment la modernisation du marché d'intérêt national (MIN Mercadis),

Faire de l'économie un moteur des politiques publiques, comprenant notamment la construction d'un bâtiment phare du numérique ou encore le Mas Numérique du domaine du Chapitre à Villeneuve-les-Maguelone.

L'enseignement supérieur et la recherche pour être à la pointe de l'innovation, comprenant notamment l'acquisition de matériel médical de premier plan, le soutien aux cités universitaires et au logement étudiant, ou encore le développement de la recherche et innovation pour la vigne et le vin.

- **Axe III : Continuer d'accueillir durablement dans un territoire attractif**

Améliorer les équipements culturels et sportifs pour permettre l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, comprenant notamment la construction, le développement de bibliothèques/médiathèques par exemple à Vendargues, la modernisation de piscines à Montpellier ou des communes de la Métropole, ainsi que l'extension du Complexe Chaban-Delmas à Castelnau-Le-Lez déjà débutée. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la mise en œuvre du Plan Camargue de la Région sur le territoire de la métropole, traduit notamment par la rénovation des arènes de Lattes.

Conforter l'attractivité culturelle et touristique de la Métropole en dotant le territoire d'outils d'animation et de promotion touristique, comprenant notamment la rénovation du château de Bocaud et des intérieurs du château de Castries. Préserver la cohésion sociale et le cadre de vie, comprenant notamment la rénovation urbaine des quartiers Mosson et Cévennes en lien avec le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), la création de logement sociaux sur le territoire métropolitain, ou encore par exemple la construction de maisons des associations et de la petite enfance à Clapiers.

Contacts presse :

Sophie PEROUX-LEPAGE - Direction des relations presse Ville et Métropole de Montpellier
s.lepage@montpellier3m.fr - 04 67 13 69 78 - 06 99 60 09 18

Audrey PORTERON - Service presse Région Occitanie
audrey.porteron@laregion.fr - service.presse@laregion.fr - 04 67 22 63 62 - 06 40 37 58 22